



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 17 juillet 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 17 juillet 2023 à 19 heures, sur convocation en date du 12 juillet 2023 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Etaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond –Mr PERTREUX Anthony – Mr CHABAUD Michel - Mr CHEVILLON Kévin – Mr PELISSON Alexandre – Mme PELISSON Georgette - Mr ROLLET Cyril -Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Mme Sandrine DUNEZAT a donné procuration à Alexandre PELISSON.

Absent : Mr MIALON Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mr ROLLET Cyril.

Préambule :

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal Madame Catherine FROQUET, future secrétaire de mairie qui remplacera Madame ESCUDERO Nathalie, suite à sa demande de mutation au 1er septembre 2023.

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 12 juin 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

I. DELIBERATIONS

1- Réhabilitation du Hangar communal : Annule et remplace la délibération 2023 006-010 pour Attribution de 11 lots de travaux analysés par la Maîtrise d'Œuvre.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2023/006/010 concernant la réhabilitation du hangar communal.

Il précise que les travaux ne porteront pas sur l'attribution de 8 lots mais de 11 lots, comme présentés en annexes.

Considérant que les lots infructueux Lot 05 – « Portes relevantes » - Lot 06 « Menuiseries extérieures aluminium – Métallerie » et lot n° 8 « Menuiseries intérieures bois » ont fait l'objet d'une consultation de « gré à gré ».

Considérant le rapport d'analyse après négociation des 3 lots infructueux le 17 juillet 2023 par le bureau d'études CAILLAUD INGENIERIE.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE d'attribuer les 11 lots mentionnés en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en relation avec ce dossier.

- Lot n°01 Aménagements extérieurs – VRD
- Lot n°02 Démolitions – Petites maçonneries
- Lot n°03 Charpente bois – Bardage Bois
- Lot n°04 Revêtements de façades
- Lot n°05 Portes relevantes
- Lot n°06 Menuiseries extérieures Aluminium - Métallerie
- Lot n°07 Isolation Plâtrerie – Peinture - F. Plafond
- Lot n°08 Menuiseries intérieures bois
- Lot n°09 Carrelage – Faïences
- Lot n°10 Plomberie – Sanitaires – Ventilation
- Lot n°11 Electricité – Chauffage

RECAPITULATIF GENERAL DES OFFRES RETENUES A ATTRIBUER

TRAVAUX de CONSTRUCTION	Entreprise	Montant de l'offre €HT
Lot 01 - Aménagements Extérieurs - VRD	JURA SUD Terras	42 800,00
Lot 02 - Démolitions - Petites maçonneries	JACQUET	112 964,00
Lot 03 - Charpente Bois - Bardage Bois	TOURNIER	34 844,96
Lot 04- Revêtements de Façades	DORREGO	21 663,00
Lot 05 - Portes relevantes	PEY Métal	59 000,00
Lot 06 - Menuiseries Ext. Alu & Métal	TOURNIER	44 530,07
Lot 07 - Isolation Plâtrerie -Peinture – Faux Plafonds	GPR	27 500,00
Lot 08 - Menuiseries intérieures bois	DOY Frères	36 811,06
Lot 09 - Carrelage - Faïences	Carrelage Haut Bugey	17 134,00
Lot 10 - Plomberie - Sanitaires - Ventilation	GONCET	20 853,98
Lot 11 - Electricité - Chauffage	Balland-Jacquet	30 400,00
TOTAL des Lots de Construction	-	448 501,07

2- Délibération modificative : Annule et remplace la délibération Restauration n° 2023-006-012 Eglise : Rénovation des escaliers, du parvis, des portes, des peintures et étanchéité des vitraux de l'église.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2023/006/012 concernant le projet de restauration de l'église, patrimoine communal.

Il explique qu'une erreur « de frappe » a été commise concernant l'attribution du lot « peinture » : peinture des portes et reprise d'une partie de la voûte.

Le montant exacte de ce lot est de : 4 024,00 € H.T.

Les montants des lots « maçonnerie » et « vitraux » restent inchangés.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3- Délibération : Maison de santé du Frêne : Participation de la commune de Lantenay au financement des frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le territoire est confronté à une pénurie de médecins. La maison de santé du Frêne à Saint Martin du Fresne n'est pas épargnée par cette problématique.

Afin de faciliter l'installation de nouveaux médecins et après plusieurs rencontres, les communes environnantes ont décidé de se regrouper et de créer une association qui verserait une subvention à la SCM - Société Civile de Moyens (nom juridique de la maison de santé du Frêne).

Une convention entre l'association des communes adhérentes et la SCM serait établie, révisable chaque année, sans reconduction tacite.

La participation des communes concerne uniquement le financement du poste de la secrétaire. Celle-ci est basée sur le nombre d'habitants de la commune (pour 10%) et le nombre d'habitants inscrits à la maison de santé (pour 90%).

La participation financière pour la commune de Lantenay sera de 1 200.00 € par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette délibération.

- **Abstention : 2**
- **Voix contre : 1**
- **Voix pour : 7**

La délibération est approuvée.

4- Délibération : : Renouvellement de la convention de partenariat entre les communes et Haut-Bugey Agglomération pour le déploiement des conseillers numériques « France-Services ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2022/001/005 prise au sein du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2022. Celle-ci acceptait la signature d'une convention de partenariat conclue entre la commune et Haut-Bugey Agglomération pour le déploiement de Conseillers Numériques France-Services.

L'intervention de conseillers numériques au sein du Haut-Bugey a connu un vif succès.

Il est proposé par Haut-Bugey Agglomération de reconduire ce dispositif pour une durée de 3 années couvrant les périodes 2024/2025/2026.

La participation financière pour la commune de Lantenay sera de 250.00 € pour chaque année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5- Délibération : Prolongation – Contrat de travail de Madame Vital.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 2022/011/044 prise au sein du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2022. Celle-ci concernait l'embauche d'un agent en contrat de travail à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité pour la période du 26 septembre 2022 au 25 octobre 2023.

En accord avec les communes d'Izenave et commune d'Outriaz membres du Regroupement Pédagogique Intercommunal lors de la réunion du 03 juillet 2023, il est proposé de renouveler le contrat de travail de Madame VITAL Brigitte du 26 septembre 2023 jusqu'au 22 octobre 2023.

Les fonctions du poste de travail restent identiques à celles établies dans le précédent contrat.

La rémunération restera sur la base d'un indice brut 382, indice majoré 352, échelle 7 de rémunération.

L'emploi restera sur une durée hebdomadaire annualisée de 6 heures et 7 minutes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

II. SITUATION D'AVANCEMENT DES TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- **Projet de restructuration et aménagement du Hangar communal.**

La signature des marchés par les entreprises pour les travaux de réhabilitation du hangar communal est fixée au 20 juillet.

III. COMPTE RENDU DE REUNIONS

- **Réunion publique à mi-mandat le 19 juin dans le hall de la mairie.**

En présence de nombreuses personnes réunies dans le hall d'entrée de la mairie, Mr le maire et ses adjoints ont dévoilé sur écran les plans du projet de la transformation du hangar communal en :

« **Création d'un espace multifonctionnel et aménagement d'une salle de réunion** ».

Il a été également présenté les projets de fin de mandat.

- Réparation de la voûte du four et restauration des pavés des fontaines.
- Réparation de l'étanchéité des vitraux de l'église, ainsi que des escaliers extérieurs et de la porte d'entrée.
- Des réponses ont été apportées aux questions posées par les administrés.

- **Réunion du conseil des écoles le 22 juin - Effectif à la rentrée de septembre 2023**

- Lantenay : Petite section : 5 - Moyenne section : 7 - Grande section : 8 Total : 20
- Outriaz : Cours préparatoire : 12 Cours moyen 1^{er} : 6 Total : 18
- Izenave : Cours élémentaire 2^{em} : 8 Cours moyen 1^{er} : 9 Cours moyen 2^{em} : 6
Total 23
Total 61 enfants

- **Assemblée Générale de la MARPA de Brénod le 29 juin : Rapport d'activité année 2022**

- Nombre de résidents : 23 dont 16 personnes originaires de l'ancien Canton de Brénod, Ou bien ont opté pour un rapprochement familial.
- Chiffre d'affaires 499 531,05 Euros
- Résultat net comptable 7 489,00 Euros
- 18 jours/appartement d'inoccupation dans l'année
- Services restauration de l'année : 3749 petits déjeuners - 6911 déjeuners - 6165 dîners

- **Maison de santé du Frêne - Compte-rendu de la réunion du 29 juin 2023.**

- Les Docteurs Baradel, Chantran, Boilley et Tordjman, ainsi que la secrétaire médicale.

- La SEMCODA représentée par le Directeur Général, Monsieur Bernard Perret et Madame Carine Roy,

- Les Maires représentant les communes, Monsieur Dominique TURC, Monsieur Dominique DELAGNEAU, Madame Sylvie COMUZZI, Madame Arlette BERGER.

Les Maires ont exposé le choix fait lors de notre dernière réunion, c'est à dire la prise en charge du salaire de la secrétaire médicale, après avoir signé une convention avec la Société Civile de Moyens de la MSF, sous réserve de la validation des conseils municipaux. Une décision bien accueillie par les médecins.

La SEMCODA s'engage, après signature d'une convention avec la Société Civile de Moyens de la MSF, à facturer 400 euros par cabinet au lieu de 650 euros en début d'année, soit 1 600 euros par mois pour les 4 cabinets.

Ces mesures pourraient prendre effet au 1er juillet 2023.

Les docteurs Baradel, Chantran et Boilley se sont montrés très satisfaits de ces deux propositions et sont favorables pour poursuivre leur activité à la MSF.

Le docteur Tordjman n'accepte pas cette proposition et considère que la SEMCODA et nous-mêmes, élus, ne répondons pas à ses exigences exposées en début d'année.

Après plusieurs échanges, le docteur Tordjman a décidé de quitter définitivement la réunion et de cesser sans délai son activité à la MSF.

- **Réunion des SIEV le 30 juin : Rapport d'activité année 2022**

- Consommation d'eau du Valromey de notre commune : 4 158m³
- Production d'eau par le syndicat sur l'année : 1 164 549m³
- Rendement des installations : 92.00%
- Perte d'eau dans les réseaux de distribution : 2.54m³/km/jour
- Des travaux ont été engagés pour le remplacement et le dévoiement d'un réseau à Cormaranche en Bugey.

- **Réunion du conseil du RPI (en présence des maires de Lantenay-Outriaz-Izenave) le 03 juillet**

Présents : Jean Louis Benoit, Thierry Druet, Claude Morel, Dominique Chafiol, Sandrine Dunezat, Raymond Balland, Anthony Pertreux.

- **Bilan cantine garderie :**

Les personnes responsables de la cantine nous ont fait état de la situation pour l'année passée, à savoir que la qualité ainsi que la variété de l'alimentation délivrée par RPC (notre prestataire) ont fortement baissé. La question se pose de continuer ou pas avec ce prestataire. Un point doit être réalisé avec celui-ci. Si aucune amélioration est constatée, un nouveau prestataire sera à trouver pour 2024.

Les enfants s'amuse à casser les petites cuillères, et répondent parfois au personnel. A la rentrée un rappel des règles simples en matière disciplinaire sera effectué. Si les enfants ne les respectent pas, les parents seront convoqués rapidement.

Le tarif cantine garderie pour le 1^{er} janvier 2024 sera à définir en Octobre après consultation des bilans établis pour 2022-2023.

- Renouvellement des contrats :

Décision a été prise de prolonger le contrat de Madame Brigitte Vital jusqu'à la Toussaint. Une estimation des besoins en personnel sera effectuée à ce moment-là, en fonction du nombre de maternels présents chaque jour.

Madame Nicole Boisson va devenir stagiaire dès le mois de septembre, avant une titularisation l'année prochaine.

- Ecole :

La maîtresse d'école demande une cloison pour un WC afin que les grandes sections puissent avoir de l'intimité.

La place étant très limitée pour installer une porte, un paravent semble la solution à plus réaliste.

La maîtresse d'école demande également du grillage tout autour de la cour ainsi que la fermeture des portails à clés.

- Point de Rencontre des secours en forêts

HBA propose aux communes du territoire, d'installer des panneaux de signalisation à différents endroits des massifs forestiers.

La localisation des panneaux sera établie par l'ONF (Office National des Forêts.)

Ces panneaux permettront une meilleure capacité de localisation par les pompiers sur site, et donc une prise en charge plus rapide des personnes à secourir à la suite d'un accident ou lors d'un feu de forêt.

Les panneaux seront fournis par HBA.

Les communes qui désirent s'équiper n'auront que les frais d'installation à leur charge.

- Le conseil se prononce pour l'installation des points de rencontre des secours.

- Réunion du syndicat des communes forestières du 26 juin à Nantua

Sous la présidence de Monsieur Patrick Chaize sénateur rappel que 89 communes sont adhérentes.

Monsieur Anthony Auffret Directeur de l'ONF dresse un bilan assez pessimiste de la santé des forêts de l'Ain : 100 000 m³ de bois déperissant ont déjà été marqués à fin mai, dépassant déjà les volumes de l'année dernière.

Les prix de la vente du mois de Juin ont baissé (48 € / m³ pour l'épicéa, 40 € / m³ pour le sapin et 12 € / m³ pour les déperissant) et 30% des volumes proposés non pas trouvé preneur.

Messieurs Jean Deguerry, Derognaucourt (Directeur du SDIS) et Maggi (directeur de cabinet de la préfecture) sont venus par la suite présenter le plan de prévention de feux de forêts pour le département.

4 hélicoptères pourront être mobilisés pour notre département et venir pomper l'eau dans le lac de Nantua.

IV. SITUATION DE LA TRESORERIE DE LA COMMUNE AU 07 JUILLET 2023

274 050 €

V. QUESTIONS DIVERSES

- Eclairage des lumières pour la vogue les 5 & 6 août :

Seul le secteur du hangar sera éclairé toute la nuit de samedi et dimanche.

- Demande de M. Patrick JUILLARD & Christelle Sanson :

Nous souhaitons renouveler notre repas festif des "jeunes" conscrits de Lantenay, le Samedi 2 et Dimanche 3 septembre 2023, sans rien changer à l'organisation (Sapin de la Rippe, groupe électrogène, barnums, tables, bancs, WC provisoires, feu de camp raisonnable, grillades, apéritif...raisonnable, etc...)

Avis favorable du Conseil municipal.

- Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.

La séance a été levée à 20 heures 45.

Le Président de séance,
Monsieur BENOIT Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur ROLLET Cyril.



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.